



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hépatite C

Question écrite n° 35140

Texte de la question

Dans le plan national de lutte contre l'hépatite C, la prise en charge des malades et les opérations de dépistage doivent être effectuées de la manière la plus systématique qui soit, cette maladie ayant des conséquences très graves en terme de santé publique. Le département du Val-de-Marne dispose d'un réseau Hépatite C, où un centre de dépistage a été créé, et les bordereaux de remboursement établis à cette fin, par la sécurité sociale, invitent les assurés à se faire dépister dans ce centre. M. Jean Roatta souhaiterait connaître les intentions de Mme la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale dans le cadre de cette campagne, quant à la mise en place, dans chaque département français, d'une structure de ce type permettant à tout un chacun de se présenter dans un centre de dépistage et d'information et de déceler au plus tôt les porteurs de ce virus.

Données clés

Auteur : [M. Jean Roatta](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (3^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35140

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1999, page 5567